

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Rapport financier annuel 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Françoise AÏDARA

Présidente du conseil d'administration

Gilles ALIX

Représentant de la Société Bordelaise Africaine

Cédric de BAILLIENCOURT

Hubert FABRI

Jean-Philippe HOTTINGUER

Michel ROUSSIN

Philippe LABONNE

Directeur général

Information financière

Cédric de Bailliencourt

Directeur financier

Tél. +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax + 33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tél. +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax + 33 (0) 1 46 96 42 38

⁽¹⁾ Composition du conseil d'administration à l'issue de sa réunion du 3 avril 2009

Sommaire

3 Rapport de gestion

- 4 Rapport du conseil
- 15 Rapport de la présidente sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne
- 26 Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de préparation et d'organisation sur le contrôle interne

28 Comptes consolidés

- 29 Bilan consolidé
- 30 Compte de résultat consolidé
- 31 Variation de la trésorerie consolidée
- 32 Variation des capitaux propres consolidés
- 33 Annexe
- 42 Notes sur le bilan
- 49 Notes sur le compte de résultat
- 51 Autres informations
- 53 Liste de sociétés consolidées
- 54 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

55 Comptes sociaux

- 56 Bilan
- 58 Compte de résultat
- 59 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
- 60 Filiales et participations
- 61 Rapport général des commissaires aux comptes
- 63 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

65 Résolutions

- 66 Résolutions présentées à l'assemblée générales du 3 juin 2009

68 Autres informations réglementées

- 69 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes
- 70 Attestation du rapport financier annuel
- 70 Document d'information annuel

Rapport de gestion

- 4 Rapport du conseil
- 15 Rapport de la présidente sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne
- 26 Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de préparation et d'organisation sur le contrôle interne

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Rapport de gestion

Rapport du conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales entrées en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 1998, le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2008 sont présentés selon les normes du plan comptable de l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) dénommé « Système Comptable de l'Ouest Africain » (SYSCOA).

Résultats au 31 décembre 2008

COMPTES CONSOLIDÉS :

Le résultat net consolidé s'élève à 97,50 millions de francs CFA contre 603,8 millions de francs CFA en 2007. Le résultat net consolidé intègre les résultats du chemin de fer SITARAIL, qui relie la Côte-d'Ivoire au Burkina Faso, dont le chiffre d'affaires est en léger retrait, suite à la baisse des trafics de certains produits et dont l'activité a été marquée par la forte hausse du carburant.

COMPTES SOCIAUX :

Le résultat net social s'élève à 634,03 millions de francs CFA, contre 550,69 millions de francs CFA en 2007.

TRÉSORERIE :

La trésorerie nette de la Forestière Équatoriale au 31 décembre 2008 est de 4,25 milliards de FCFA contre 5,57 milliards FCFA au 31 décembre 2007.

Participations

SOFIB (65,98 %)

SOFIB gère principalement sa participation dans la société SITARAIL dont elle détient 66,99 % du capital.

SITARAIL :

L'exercice 2008 s'est achevé avec un tassement de l'activité de SITARAIL, en particulier sur les six derniers mois, freinant quelque peu le redressement amorcé depuis 2004.

Le volume d'activité du trafic voyageurs a augmenté en 2008 de 5 % par rapport à celui de 2007. L'exploitation de ce service est toujours réalisée par un opérateur indépendant à qui SITARAIL loue les voitures et la traction.

Les indicateurs de performance de l'activité « marchandise » à fin décembre 2008 sont en recul par rapport à ceux de 2007 : recul de 8,5 % en tonnage (soit 830 000 tonnes contre 907 000 tonnes) et

recul de 7,22 % en tonnes kilométriques par rapport à 2007 (779,505 millions contre 840,142 millions).

Le trafic d'hydrocarbures à destination du Burkina Faso demeure le trafic le plus rémunérateur en terme de contribution de chiffre d'affaires. Avec un tonnage global d'évacuation estimé à 187 000 tonnes et un chiffre d'affaires brut de 7,48 milliards de FCFA à fin décembre 2008, il est toutefois en baisse de 12,2 % en tonnage et de 10,5 % en chiffre d'affaires par rapport à 2007.

SITARAIL assure à ce jour environ 40 % des importations en hydrocarbures du Burkina Faso. Pour la deuxième année consécutive, le trafic conteneurs a progressé de 79 % à destination du Burkina Faso passant de 35 000 tonnes à 63 000 tonnes.

Avec un volume de 57 000 tonnes contre 33 000 tonnes en 2007 (+ 71 %) le trafic coton est le plus important en volume et en recette à la descente.

Le transport des animaux a affiché une baisse de 24 % en tonnage avec 26 600 tonnes en 2008.

Comptes d'exploitation – principaux chiffres

Au terme de l'exercice 2008, SITARAIL a réalisé un chiffre d'affaires de 28 093,9 millions de FCFA contre 28 239,5 millions de FCFA en 2007 soit une légère baisse de 0,5 %.

Le résultat net, après impôt, réalisé en 2008 est une perte de 472,8 millions de FCFA contre un bénéfice, après impôt, de 315,8 millions de FCFA réalisé en 2007.

Le résultat financier, même s'il reste négatif de 139,1 millions de FCFA en 2008, s'est amélioré de 185,8 millions de FCFA par rapport à l'exercice 2007.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie de SITARAIL est positive de 1 872,5 millions de FCFA alors qu'au terme de l'exercice 2007, elle s'élevait à 1 049,4 millions de FCFA.

Société Bordelaise Africaine (8,8 %)

La Société Bordelaise Africaine est une holding qui gère un portefeuille de participations constitué principalement par 30,2 % de Société Industrielle et Financière de l'Artois. Sa filiale à 53,4 %, Socfrance possède également 6,8 % du capital de la Société Industrielle et Financière de l'Artois et 63,8 % de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le conseil de Société Bordelaise Africaine proposera à l'assemblée générale un dividende au titre de l'exercice 2008 de 34,48 euros par action.

Affectation du résultat de l'exercice

Le compte de résultat 2008 se solde par un bénéfice de 634 033 130 FCFA qui augmenté du report à nouveau de l'année précédente soit 5 845 830 292 FCFA forme un montant distribuable de 6 479 863 422 FCFA que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

(en FCFA)

Dividende (en ce compris le statutaire de 5 % attribué aux 141 333 actions de nominal FCFA 2 500)	1 946 862 075
Report à nouveau	4 533 001 347

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 1 946 862 075 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 233 623 449 FCFA représentera un dividende brut 13 775 FCFA (21 €), distribué aux 141 333 actions, soit net 12 122 FCFA (18,48 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 juin 2009 :

- Pour 12 122 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte-d'Ivoire.
- Pour 18,48 euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 70 des actions au porteur

Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	141 333	141 333	141 333
Dividende net (<i>en FCFA</i>)	12 122	11 845	9 680
Dividendes net (<i>en euros</i>)	18,48	18,06	14,75
Montant distribué (en millions d'euros)	2,61	2,55	2,08

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES : néant

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES : néant

Conseil d'administration

Le conseil informe l'assemblée qu'il a nommé Philippe Labonne en qualité de directeur général non administrateur lors de son conseil du 3 avril 2009.

Le conseil d'administration du 3 avril 2009 a par ailleurs pris acte de la démission de Thierry Marraud de sa fonction d'administrateur et a coopté en qualité d'administrateur indépendant Jean-Philippe Hottinguer, pour la durée de son mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 pour statuer sur les comptes du 31 décembre 2011.

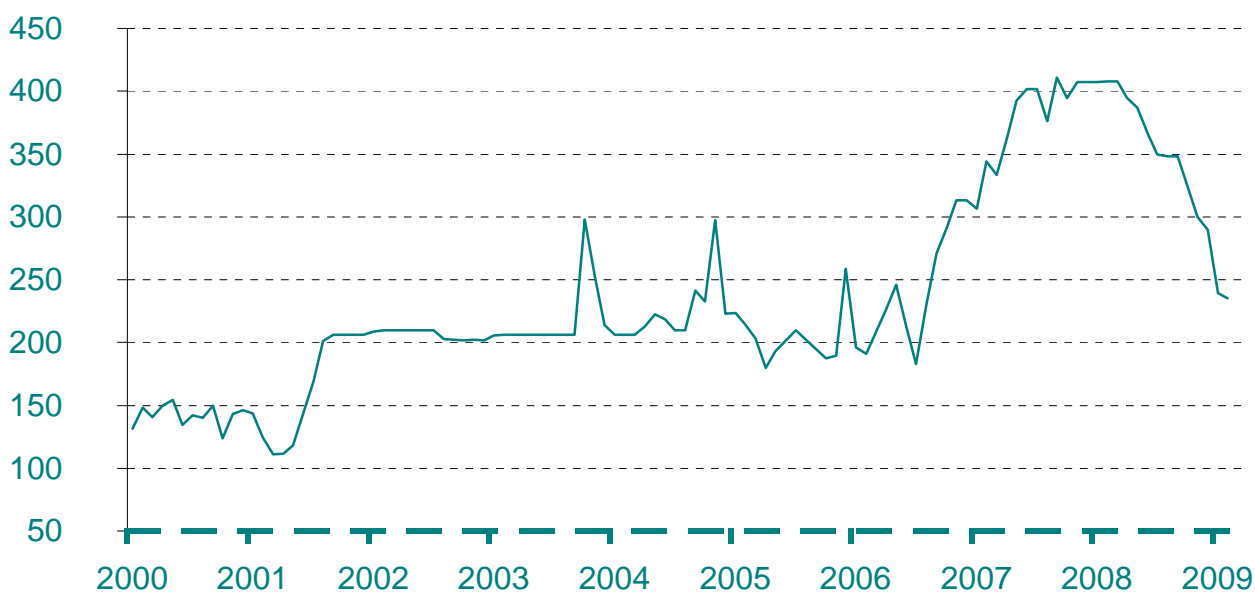
Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette cooptation.

Renseignements concernant l'actionnariat

Renseignements concernant l'actionnariat				
Au 31 décembre 2008, le capital et les droits de vote de Forestière Equatoriale étaient répartis de la façon suivante				
			% du capital	% de voix
Compagnie du Cambodge			60,68	63,13
Financière du Champ de Mars			28,85	30,64
SFA			4,07	2,65
Bolloré			0,29	0,31
Société Industrielle et Financière de l'Artois			0,02	0,02
Société Bordelaise Africaine			0,02	0,02
Total groupe Bolloré			93,92	96,77
Public			6,08	3,23
Total			100,00	100,00

Évolution du cours de l'action

en euros (moyenne mensuelle)



Cours au 31 décembre 2007	409,90 euros
Cours au 31 décembre 2008	280,00 euros
Cours au 27 février 2009	235,00 euros

Au 27 février 2009, la capitalisation de la Société Forestière Équatoriale s'élève à 33,2 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2008, 1 464 titres ont été échangés pour un montant de 521 millions d'euros.

Conventions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique :

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial de vos commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme.

Indemnités de fonction

Le montant global des indemnités de fonction pouvant être alloués par le conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 à 4 600 000 FCFA jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

La répartition des indemnités de fonction est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration par parts égales.

Rémunérations des mandataires sociaux

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2008, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L.233.16 du code de Commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

Tableau 1
(P.-D.G, P.-C.A, D.G, D.G.D, membres du Directoire)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Françoise AÏDARA Présidente du conseil d'administration	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	20 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Georges Cognon – Directeur général	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA

* provisionnés non décaissés

Tableau 2
(P.-D.G, P.-C.A, D.G, D.G.D, membres du Directoire)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Françoise AÏDARA Présidente du conseil d'administration	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	20 000 000 FCFA	20 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA
Rémunération variable	-€	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemnités de fonction	766 667 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	20 766 667 FCFA	20 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Georges Cognon Directeur Général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemnités de fonction	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA	12 000 000 FCFA	- FCFA

Tableau 3
(Mandataires non-dirigeants, membres du C.A – C.S)

Tableau sur les indemnités de fonction et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Hubert Fabri		
Indemnités de fonction	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Cédric de Bailliencourt		
Indemnités de fonction	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Michel Roussin		
Indemnités de fonction	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Thierry Marraud		
Indemnités de fonction	-	766 667 FCFA
Société Bordelaise Africaine		
Indemnités de fonction	766 667 FCFA	766 667 FCFA
TOTAL	3 066 668 FCFA	3 833 335 FCFA

Mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2008

FRANÇOISE AÏDARA

Président du conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 05/06/2001

Date de renouvellement : 05/06/2007 et 11/06/2007

Date d'expiration de fonction : 31/12/2012

Madame Françoise AÏDARA n'a aucun autre mandat de Président ou d'administrateur.

GEORGES COGNON

Directeur général non administrateur

Date d'entrée en fonction : 24/06/2006

Date de renouvellement : 11/06/2007

Date d'expiration de fonction : 3/04/2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES :
Président-directeur général de Société de Participaciones Ibero International, SCCF,
Président du conseil d'administration Saga Sénégal,
Représentant permanent de Bolloré dans la société SAGA,
Administrateur de la Forestière Équatoriale, SDV-SAGA Côte-d'Ivoire, SDV Gabon,
African Investment Company SA, Sorebol, SAGA Maroc, SAGA Sénégal, SDV Togo,
Emacom, Internacional de Desarrollo Portuarios Sa, Movimientos Portuarios
Internacionales Sa, Operativa International Porturia Sa, Participaciones e Inversiones
Portuarios, Puertos Development International Sa, Progosa Investment Sa

SOCIÉTÉ BORDELAISE AFRICAINE

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 04/06/2008 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Représentant permanent : Gilles ALIX

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, Forestière Équatoriale.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

- Néant

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Vice-président-directeur général de Financière de l'Odette ;
- Vice-président-directeur général de Bolloré ;
- Président des conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey et de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Président-directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois ;

- Président de Sofibol, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements), Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odé, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de Compagnie des Glénans ; de Bolloré aux conseils de BatScap, Havas et Socotab, de Financière V au conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de Compagnie du Cambodge au conseil de Surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

- Administrateur de African Investment Company, Arlington Investissements, Carlyle Investissements, Champ de Mars Investissement, Financière Nord Sumatra, Cormoran Participations, Dumbarton Invest, Latham Invest, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Groupe, PTR Finances, Peachtree Invest, Renwick Invest, S.F.A, Sorebol, Swann Investissements et Technifin.
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices SA, Plantations des Terres Rouges, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Nord Sumatra Investissements, Agro Products Investment, Red Land Roses.

HUBERT FABRI

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2008 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Vice-président du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants ;
- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

- Président du conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company (LAC), Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Socfinal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Vice-président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy, Socfin KCD ;
- Représentant permanent de PF Representation aux conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

MICHEL ROUSSIN

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Président-directeur général de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa) ;
- Administrateur de Bolloré, Saga et Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

- Président du conseil d'administration de Sitarail, la Société Ferroviaire Ivoir Burkinabe (Sofib) et Camrail ;
- Administrateur de Forestière Équatoriale, Saga Cameroun, SDV -Saga Côte d'Ivoire, SDV Cameroun, SDV Congo, SDV Sénégal, SDV Gabon, Sitarail, Sofib, Comilog (Compagnie Minière de l'Ogoue), Sorebol SA, Camrail.

THIERRY MARRAUD

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 25 avril 2008

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Président-directeur général et administrateur de Compagnie des Glénans ;
- Président du directoire et membre du directoire de Compagnie du Cambodge ;
- Membre du conseil de surveillance de Euro Média Group, d'Emin Leydier ;
- Président de Compagnie de Lanmeur, de Financière de l'Argol ;
- Représentant permanent de Bolloré au conseil de Financière de Cézembre ;
- Représentant de Compagnie du Cambodge aux conseils d'IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Représentant permanent de Financière de l'Odette aux conseils de Saga, SFDM ;
- Représentant permanent de Bolloré au conseil de surveillance de Vallourec ;
- Représentant permanent de Financière V au conseil de Bolloré ;
- Représentant permanent de MP 42 au conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES :

- Président de Plantations des Terres Rouges SA, de Babcock Redlands Corporation, Cook Redlands Corporation ;
- Vice-président de Redlands Farm Holdings ;
- Administrateur de African Investment Company, de Madison Investissements SA, Sorebol SA, Renwick Invest SA, Dumbarton Invest SA, Morisson Investissements SA, Latham Invest SA, Montrose Invest SA, Plantations des Terres Rouges, Swann Investissements SA et JSA Holding BV.

Tableau des délégations en cours de validité

Néant

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18.-2 du code de Monétaire et Financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Compagnie du Cambodge*	27/10/2008	Acquisition	9	300,00	2 700,00	208D7377
Compagnie du Cambodge*	28/10/2008	Acquisition	91	300,00	27 300,00	208D7378
Compagnie du Cambodge*	18/12/2008	Acquisition	50	280,00	14 000,00	208D8881

*Personne morale liée à Thierry Marraud, administrateur de Forestière Équatoriale et président du directoire de Cambodge, ainsi qu'à Hubert Fabri, administrateur de Forestière Équatoriale et membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

Données sociales

Effectifs au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la Forestière Équatoriale emploie 1 423 salariés dans sa filiale, la société Sitarail.

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	AFRIQUE	TOTAL
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1 423	1 423
TOTAL	1 423	1 423
En Pourcentage	100,00 %	100,00 %

Les 1 423 sont localisés en Afrique.

PAR TYPE DE POPULATION

	HOMMES	FEMMES	CADRES	NON CADRES	CDI	CDD	TOTAL
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1 326	97	152	1 271	1 309	114	1 423
En pourcentage	93,18 %	6,82 %	10,68 %	89,32 %	91,99 %	8,01 %	100 %

Recrutements et départs

En 2008, la société a procédé à 126 recrutements, dont 40 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à Durée Indéterminée	50	39,68 %
Contrat à Durée Déterminée	76	60,32 %
TOTAL	126	100,00 %

Le nombre total des départs en 2008 est de 196 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	1	0,51 %
Fin de CDD	79	40,31 %
Licenciement non économique	1	0,51 %
Licenciement économique	0	0,00 %
Mutation	0	0,00 %
Retraite	89	45,41 %
Autres motifs	26	13,26 %
TOTAL	196	100,00 %

Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2008
Consommation de matières premières		
Eau	m3	
Consommation d'énergie		
Electricité	MWh	
Fuel pour poids lourds, engins, usine	L	
Fuel et diesel oil pour navires	T	
Fuel et diesel oil pour locomotives	L	10 619 460
Gaz	m3	13 962

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place sur la société

La société Forestière Équatoriale dont le siège social est Avenue Christiani-Treichville à 01 ABIDJAN (Côte d'Ivoire), est une société qui fait appel public à l'épargne : ses actions sont cotées à la Bourse de Paris.

L'article L.225-37 du Code de Commerce, relative à la transparence financière dans les entreprises, ne concerne que les sociétés françaises.

Cependant, selon l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier (inséré par la loi n° 2003 – 706 du 1^o Août 2003) les personnes morales faisant appel public à l'épargne rendent publiques les informations relevant des matières mentionnées au dernier alinéa des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant d'une règle de marché relevant de l'information financière, le principe est que les émetteurs étrangers qui diffusent leurs titres en France auprès d'investisseurs français, entrent de plein droit dans le champ de l'appel public à l'épargne.

L'article L.621-18-3 précité ne concerne pas la rédaction d'un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, ce qui serait une règle de fonctionnement interne de la Société mais la publication d'une information destinée au Marché, dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette obligation s'applique donc à la société FORESTIÈRE ÉQUATORIALE S.A faisant appel public à l'épargne en France et dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris, malgré le fait que son siège social soit en Côte-d'Ivoire.

Ainsi en application de l'article L.225-37 du code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'administration du vendredi 3 avril 2009, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

I - Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du Conseil

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre 3 membres au moins et 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de 6 années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de 6 membres : Madame Françoise Aïdara (Présidente), Société Bordelaise Africaine (représentée par Monsieur Gilles Alix), Monsieur Cédric de Bailliencourt, Monsieur Hubert Fabri, Monsieur Jean-Philippe Hottinguer, Monsieur Michel Roussin.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le Document de référence.

Parmi les 6 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 3 avril 2009, Messieurs Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottinguer sont qualifiés d'indépendants.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration, en séance le 3 avril 2009, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé Monsieur Philippe Labonne en qualité de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Toutefois, le Directeur Général soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

Réunions du Conseil

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à 4 reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

- Séance du 25 mars 2008 (taux de présence : 60 %)
 - Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007
 - Conventions réglementées
- Séance du 9 Juin 2008 (taux de présence : 83 %)
 - Renouvellement du mandat du Directeur général
- Séance du 29 août 2008 (taux de présence : 83 %)
 - Comptes sociaux au 30 juin 2008
 - Comptes consolidés au 30 juin 2008
- Séance du 15 décembre 2008 (taux de présence : 83 %)
 - Examen des recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Mission du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil d'administration, en séance du 29 août 2008 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 a ratifié la cooptation de Monsieur Thierry Marraud et a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Hubert Fabri et de Société Bordelaise Africaine.

Comités spécialisés

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé) les administrateurs en séance du 3 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1° du Code de Commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit, d'être exemptées de la création de ce Comité. Ainsi, un Comité d'audit sera mis en place au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé

Rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 a fixé à 4 600 000 FCFA le montant global des indemnités de fonction que le Conseil peut allouer à ses membres étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

II - Informations relatives au Gouvernement d'Entreprise

La gouvernance de la Société relève du rapport AFEP / MEDEF octobre 2003 - Le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées, des recommandations AFEP / MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en Janvier 2007 et des recommandations AFEP / MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en Octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 3 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Après avoir engagé des travaux de réflexion sur la mise en place d'un Comité d'audit, le Conseil a décidé que le Comité d'audit sera implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, a opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de 12 ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe ;
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions et que la durée de leur mandat ne dépasse pas 4 ans, a décidé, eu égard à la structure de l'actionnariat de la société de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir et de ne pas proposer à l'assemblée de modifier les dispositions statutaires prévoyant une durée du mandat de six ans.

III - Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

IV - Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de Commerce sont disponibles dans le document de référence.

V - Définition et objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations financières ;

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriées ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédure de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçue pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le groupe Bolloré s'est appuyé sur le cadre de référence pour la rédaction de ce rapport.

VI - Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

CONTEXTE GENERAL DU CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels, ou d'actions de formation.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux directions financières et générales du Groupe.

Les commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. A ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets ECR-INTERNATIONAL (nommé par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004), et la société HOBA AKA (nommé par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007).

VIII - Description du processus de contrôle interne

CONFORMITE DES PRATIQUES AUX LOIS ET REGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables,
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées,
- de transcrire ces règles dans les procédures internes,
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

A cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du 4^{ème} trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget, détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles.
- Une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridiques, finance).

LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT A LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la direction des achats, la direction du contrôle de gestion et la direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions,
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe,
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la direction financière),
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'encours de crédit à court, moyen et long terme.

LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

LA PREVENTION ET LA MAITRISE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres, fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre « Analyse des risques du Groupe » du rapport annuel.

Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du groupe

Afin d'évaluer et contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée et finalisée par la Direction financière du Groupe avec l'aide d'un conseil extérieur.

Ce processus a concerné l'ensemble des métiers du groupe, ainsi que la holding, permettant ainsi de constituer une cartographie consolidée et qui a fait l'objet de la mise en place d'un progiciel informatique destiné au suivi et à la mise à jour des risques.

Au niveau de chaque division, des « propriétaires » de risques ont été nommés pour chaque risque prioritaire. Ces propriétaires de risques ont pour mission d'actualiser régulièrement la connaissance des risques identifiés et de déployer des plans d'actions appropriés permettant de réduire l'exposition à ces risques.

La cartographie des risques est destinée à être mise à jour régulièrement et les risques sont traités dans le cadre du comité des risques.

VIII - Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

Code de déontologie

Le Groupe a élaboré une Charte d'Ethique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La charte d'éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, un code général de conduite des affaires est en cours de mise en place dans les sociétés des divisions Transport du groupe. Ce code a pour objectif de déterminer les principes, les règles de conduite ainsi que les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, de sécurité et de lutte contre la corruption. Une fonction « éthique et conformité » assurera désormais le déploiement et le respect de ce code de conduite.

Liste d'initiés

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou vente sur ces instruments financiers.

Manuel de procédures administratives et financières

Les principales procédures financières mais aussi administratives et juridiques sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

La responsabilité environnementale

La Direction de l'audit, en coordination avec le secrétariat général, adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnement, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Le 28 avril 2009

Françoise Aidara,
Présidente du Conseil

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Forestière Equatoriale pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

**FORESTIERE EQUATORIALE
Immeuble Bolloré
Avenue Christiani- Treichville
01 BP 37
Abidjan 01
Côte d'Ivoire**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Forestière Equatoriale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financier.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôles internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présente dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Abidjan, le 28 avril 2009.

Les commissaires aux comptes

ECR International
Commissaire aux comptes

EICI
Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

Comptes consolidés

29	Bilan consolidé
30	Compte de résultat consolidé
31	Variation de la trésorerie consolidée
32	Variation des capitaux propres consolidés
33	Annexe
42	Notes sur le bilan
49	Notes sur le compte de résultat
51	Autres informations
53	Liste des sociétés consolidées
54	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE

<i>(en milliers de CFA)</i>	NOTES	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Actif			
Goodwill	4	824 020	824 020
Immobilisations incorporelles	5	19 005	10 290
Immobilisations corporelles	6	9 953 748	5 620 542
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers	8	154 655	147 963
Impôts différés	26	435 920	418 203
Autres actifs		0	0
Actifs non courants		11 387 348	7 021 018
Stocks et en-cours	9	3 942 708	3 050 171
Clients et autres débiteurs	10	6 385 924	5 386 755
Impôts courants	11	1 644 456	1 183 943
Autres actifs financiers		0	0
Autres actifs	12	348 493	3 165 634
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	7 692 248	11 063 337
Actifs courants		20 013 829	23 849 840
Total actif		31 401 177	30 870 858
Passif			
Capital		353 333	353 333
Primes liées au capital		39 750	39 750
Réserves consolidées		5 921 315	7 406 679
Capitaux propres, part du Groupe		6 314 398	7 799 762
Intérêts minoritaires		1 364 547	1 728 548
Capitaux propres	14	7 678 945	9 528 310
Autres fonds propres		0	0
Dettes financières à long terme	18	1 409 469	1 561 297
Provisions pour avantages au personnel	16	869 586	638 861
Autres provisions	15	2 164 217	2 313 378
Impôts différés	26	139 151	181 645
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		4 582 423	4 695 181
Dettes financières à court terme	18	595 305	1 514 056
Provisions (part à moins d'un an)	15	267 151	277 151
Fournisseurs et autres créditeurs	19	18 071 204	14 518 187
Impôts courants	20	206 149	337 973
Autres passifs		0	0
Passifs courants		19 139 809	16 647 367
Total passif		31 401 177	30 870 858

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>	NOTES		
Chiffre d'affaires	22-23-24	28 093 870	28 239 478
Achats et charges externes	24	(19 746 937)	(19 057 325)
Frais de personnel	24	(7 944 050)	(7 051 038)
Amortissements et provisions	24	(1 085 387)	(655 109)
Autres produits et charges opérationnels	24	176 922	(614 523)
Résultat opérationnel	22-23-24	(505 582)	861 483
Coût net du financement	25	72 156	(109 767)
Autres produits et charges financiers	25	535 418	460 563
Résultat financier	22-23-25	607 574	350 796
Part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	26	(4 494)	(608 452)
Résultat net consolidé		97 498	603 827
Résultat net consolidé, part du Groupe		461 499	528 007
Intérêts minoritaires		(364 001)	75 820
Résultat par action (en francs CFA) :	14		
		2 008	2 007
Résultat net part du Groupe :			
- de base		3 265	3 736
- dilué		3 265	3 736

VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	461 499	528 007
Part des intérêts minoritaires	(364 001)	75 820
Résultat net consolidé	97 498	603 827
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- élimination des amortissements et provisions	1 068 429	860 785
- élimination de la variation des impôts différés	(60 211)	72 211
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
- élimination des plus ou moins values de cession	(1 500)	(11 081)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	804 265	2 658 419
- dont stocks et en-cours	(892 537)	(521 751)
- dont dettes	3 328 412	3 460 415
- dont créances	(1 631 610)	(280 245)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 908 481	4 184 161
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
- immobilisations corporelles	(2 204 167)	(1 052 967)
- immobilisations incorporelles	(14 019)	(11 816)
- titres et autres immobilisations financières	(6 692)	(13 416)
Encaissements liés à des cessions :		
- immobilisations corporelles	1 500	11 081
- immobilisations incorporelles	0	0
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	0	17 230
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
Flux nets de trésorerie sur investissements	(2 223 378)	(1 049 888)
Flux de financement		
Décaissements:		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 945 024)	(1 901 193)
- dividendes versés aux minoritaires	0	0
- remboursements des dettes financières	(242 824)	(939 884)
Encaissements:		
- augmentation des capitaux propres	0	0
- subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)	0	0
- augmentation des dettes financières	5 996	6
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(2 181 852)	(2 841 071)
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Incidence des reclassements en activité destinée à la vente	0	0
Variation de la trésorerie	(2 496 749)	293 202
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	10 148 040	9 854 838
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	7 651 291	10 148 040

(1) Voir note 13

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2008

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Capitaux propres au 31/12/2006	353 333	39 750	8 781 013	9 174 096	1 800 024	10 974 120
Variation des réserves de conversion						
Dividendes distribués			(1 902 341)	(1 902 341)		(1 902 341)
Variations de périmètre					(147 296)	(147 296)
Résultat de l'exercice			528 007	528 007	75 820	603 827
Capitaux propres au 31/12/2007	353 333	39 750	7 406 679	7 799 762	1 728 548	9 528 310
Variation des réserves de conversion						
Dividendes distribués			(1 946 863)	(1 946 863)		(1 946 863)
Variations de périmètre						
Résultat de l'exercice			461 499	461 499	(364 001)	97 498
Capitaux propres au 31/12/2008	353 333	39 750	5 921 315	6 314 398	1 364 547	7 678 945

ANNEXE

Note 1 : Principes comptables

A/ Faits marquants

Néant

B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1/ Informations relatives à l'entreprise

Le siège social de La Forestière Équatoriale est Immeuble Bolloré - Avenue Christiani-Treichville 01 B.P. 37 à Abidjan Côte-d'Ivoire.

En date du 3 avril 2009, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe La Forestière Équatoriale au 31 décembre 2008. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 3 juin 2009.

B.2/ Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC). Au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 est d'application obligatoire selon l'IASB, mais n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne. Les analyses menées par le Groupe révèlent toutefois que son application est sans effet sur les états financiers consolidés.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3/ Evolutions normatives

Nouvelles normes appliquées par le Groupe à compter de 2008

- **IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes »** précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007.

L'application de ce texte ne modifie pas les traitements comptables actuels du Groupe.

- **Amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 « Reclassement d'instruments financiers »**, permet sous certaines conditions de reclasser des actifs financiers disponibles à la vente ou "Held to Maturity" en prêts et créances.

Cet amendement, entré en vigueur le 15 octobre 2008, est sans effet sur les actifs financiers du Groupe.

- **IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligation de financement minimum »**, traite de la comptabilisation des actifs de couverture des régimes de retraite. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'application de ce texte est sans effet sur les états financiers du Groupe.

Normes d'application obligatoire mais non encore adoptées par l'Union Européenne et non anticipée par le Groupe

IFRIC 12 « Contrats de concession »

L'IFRIC a publié le 30 novembre 2006 l'interprétation IFRIC 12 « contrats de concession » qui fait suite aux projets D12, D13 et D14 qui précisaient le champ d'application et le modèle comptable à retenir pour les contrats de concession.

Cette interprétation est applicable à compter du 1^{er} janvier 2008, mais n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public,
- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation,
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

En contrepartie de ses prestations de service, le concessionnaire comptabilise un actif dont la nature dépend de la façon dont sont rémunérées les prestations effectuées.

Si le risque de sous-utilisation de l'actif est à la charge du Groupe, un actif incorporel est comptabilisé.

Dans le cas contraire, si la rémunération est garantie par le concédant, la contrepartie du chiffre d'affaires lié au contrat est un actif financier de la catégorie des prêts et créances.

Le Groupe considère que les concessions qu'il opère ne relèvent pas de l'interprétation IFRIC 12, car, pour toutes ces concessions, les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant. Son application n'aurait donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

La description des contrats de concession en cours ainsi que le traitement comptable retenu par le Groupe figurent dans les notes annexes aux états financiers du 31 décembre 2008.

Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union Européenne à la date de publication des comptes 2008.

- Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et Amendement d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision s'appliquant de manière prospective est sans effet sur les états financiers du Groupe antérieurs à son application.

- IFRS 8 « Segments opérationnels »

Cette norme, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, prévoit de présenter l'information sectorielle sur la base de la présentation utilisée en interne par le management.

Les analyses menées par le Groupe pour évaluer les impacts de l'application de cette nouvelle norme ne révèlent pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier. En l'état actuel de ses analyses, le Groupe n'anticipe aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

- Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il prévoit la suppression de l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est à dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts devront être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif. Le Groupe estime que le nombre d'actifs qui pourraient être éligibles est très limité et que l'application de ce texte ne devrait pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers.

- Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :

- Révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers »

Cette révision, applicable au 1^{er} janvier 2009, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ».

- **Amélioration des IFRS** : applicable au 1^{er} janvier 2009, précise ou clarifie les conditions d'application de certaines normes.

Le Groupe estime à la date des présents états financiers ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

- Révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »
- IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière »
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises »
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »
- Amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »
- Amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures ».

B.4/ Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations,
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5/ Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. Opérations intragroupes

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés:

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - * entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement
 - * entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - * entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - * entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - * entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

- Acquisition d'intérêts complémentaires dans une entité consolidée

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

- Diminution du pourcentage d'intérêt dans une filiale consolidée sans modification de la méthode de consolidation

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant :

les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.6/ Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent à l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- l'estimation des justes valeurs,

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Le Groupe a analysé les caractéristiques de tous les contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer. Ces analyses ne révèlent aucune concession relevant de l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession ».

Les contrats de concession en cours dans les exercices présentés ne comprennent pas de contrats de construction. Il s'agit principalement de contrats d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant, et fixe librement les tarifs de ses prestations.

Dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur des composants de la dette financière nette.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement et la comptabilisation des engagements de retraite.

8. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation, des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à compter de la date de leur mise en service.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée d'utilité.
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait ces conditions au 31 décembre 2008.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions, installations spécifiques 8 à 25 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

13. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

13-1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

13-2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

13-3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

13-4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorées à due concurrence.

13-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis à vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Les principales modalités sont décrites dans la note 18.

18. Engagements envers le personnel

- AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droits dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droits au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux proche des taux sans risques à date d'évaluation.

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrières, les régimes de retraite à prestations définies, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

- AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

19. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent les fournisseurs et comptes rattachés et la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers de transaction qui sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

20. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

21. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers en premier niveau d'analyse et par zone géographique en second niveau compte tenu de l'organisation du Groupe, et ce, conformément aux dispositions de IAS 14.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur des transports et de la logistique en Afrique.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 24. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

Note 2 : Principales variations de périmètre

Exercice 2008

- Néant

Exercice 2007

- Néant

Note 3 : Comparabilité des comptes

Compte tenu des reclassements ci-dessous, les comptes de l'exercice 2008 sont comparables à ceux de l'exercice 2007.

Les états financiers 2008 et 2007 tiennent compte des reclassements suivants :

- la part à long terme des actifs liés à l'activité courante a été reclassée des actifs non-courants aux actifs-courants pour 48 milliers de francs CFA au 31 décembre 2008 et 49 milliers de francs CFA au 31 décembre 2007.

- la part à long terme des passifs liés à l'activité courante a été reclassée des passifs non-courants aux passifs-courants pour 328 milliers de francs CFA au 31 décembre 2008 et 857 milliers de francs CFA au 31 décembre 2007.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 - Goodwill

Evolution des goodwill

(en milliers de CFA)	
Au 31 décembre 2006	824 020
Acquisition (1)	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2007	824 020
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2008	824 020

Ventilation par secteur d'activité

(en milliers de CFA)	31/12/2008	31/12/2007
Transport et logistique	824 020	824 020
Total	824 020	824 020

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), mesurée par activité, est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt. Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT, et intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques). En règle générale, les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests ont été effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS36 BC2 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour tester les principaux goodwill par UGT :

Transport et logistique

Valeur nette comptable du goodwill (en milliers de CFA)	824 020
Paramètres du modèle applicables aux flux de trésorerie :	
Taux de croissance sur prévisions de N-2 à N-5	1,5% à 3%
Taux de croissance sur valeur terminale (1)	NA
Coût moyen pondéré du capital (WACC)	13,1%
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de +1% du taux d'actualisation	-8%
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de +1% du taux de croissance à l'infini	NA
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en milliers de CFA)	0

(1) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat de concession

Une variation de 1% des principales hypothèses n'aurait pas modifié le résultat des tests réalisés au 31 décembre 2008.

NOTE 5 - Immobilisations incorporelles

Evolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers de CFA)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	56 954	8 614	0	0	0	0	65 568
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	138 414	5 405	0	0	0	0	143 819
Valeurs brutes	195 368	14 019	0	0	0	0	209 387

Amortissements et provisions

(en milliers de CFA)

	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	(51 207)	(4 042)	0	0	0	0	(55 249)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(133 871)	(1 282)	0	0	0	0	(135 153)
Amortissements et provisions	(185 078)	(5 324)	0	0	0	0	(190 402)
Valeurs nettes	10 290	8 715	0	0	0	0	19 005

Evolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers de CFA)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	50 094	6 860	0	0	0	0	56 954
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	133 458	4 956	0	0	0	0	138 414
Valeurs brutes	183 552	11 816	0	0	0	0	195 368

Amortissements et provisions

(en milliers de CFA)

	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	(49 537)	(1 670)	0	0	0	0	(51 207)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(110 544)	(23 327)	0	0	0	0	(133 871)
Amortissements et provisions	(160 081)	(24 997)	0	0	0	0	(185 078)
Valeurs nettes	23 471	(13 181)	0	0	0	0	10 290

NOTE 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2008

<i>Valeurs brutes</i> <i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Au 31/12/2007</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Variations de périmètre</i>	<i>Variations de change</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Au 31/12/2008</i>
Terrains	53	0	0	0	0	0	53
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	519 981	57 944	0	0	0	0	577 925
Autres	9 266 049	1 446 811	(19 399)	0	0	2 673 524	13 366 985
Immobilisations en-cours	337 656	830 943	0	0	0	0	1 168 599
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	10 123 739	2 335 698	(19 399)	0	0	2 673 524	15 113 562

<i>Amortissements et provisions</i> <i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Au 31/12/2007</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Variations de périmètre</i>	<i>Variations de change</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Au 31/12/2008</i>
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	(375 531)	(42 296)	0	0	0	0	(417 827)
Autres	(4 127 666)	(633 720)	19 399	0	0	0	(4 741 987)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(4 503 197)	(676 016)	19 399	0	0	0	(5 159 814)
Valeurs nettes	5 620 542	1 659 682	0	0	0	2 673 524	9 953 748

Evolution en 2007

<i>Valeurs brutes</i> <i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Au 31/12/2006</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Variations de périmètre</i>	<i>Variations de change</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Au 31/12/2007</i>
Terrains	53	0	0	0	0	0	53
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	398 525	115 774	0	0	0	5 682	519 981
Autres	8 376 657	749 624	(24 294)	0	0	164 062	9 266 049
Immobilisations en-cours	319 831	187 569	0	0	0	(169 744)	337 656
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	9 095 066	1 052 967	(24 294)	0	0	0	10 123 739

<i>Amortissements et provisions</i> <i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Au 31/12/2006</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Variations de périmètre</i>	<i>Variations de change</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Au 31/12/2007</i>
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	(342 849)	(32 682)	0	0	0	0	(375 531)
Autres	(3 619 715)	(532 245)	24 294	0	0	0	(4 127 666)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(3 962 564)	(564 927)	24 294	0	0	0	(4 503 197)
Valeurs nettes	5 132 502	488 040	0	0	0	0	5 620 542

NOTE 7 - Contrats de locations

Contrats de locations simples en tant que preneur

Echéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2008

<i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Total</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Concessions (1)	(24 230 465)	(2 591 603)	(8 603 522)	(13 035 340)
Paiements minimaux	0	0	0	0
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(24 230 465)	(2 591 603)	(8 603 522)	(13 035 340)

Au 31 décembre 2007

<i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Total</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Concessions (1)	(28 817 978)	(2 652 165)	(10 117 375)	(16 048 438)
Paiements minimaux	(490)	(140)	(341)	(9)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(28 818 468)	(2 652 305)	(10 117 716)	(16 048 447)

(1) : Voir ci-après les informations relatives aux contrats de concession

Contrats de locations simples en tant que bailleur

<i>(en milliers de CFA)</i>	<i>Total</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Paiements minimaux	0	0	0	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant (1) et (2)	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs (3)
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjany Ouagadougou (Côte d'Ivoire/ Burkina Faso)	Etats du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Redevance annuelle fixe	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant qui en garde la propriété et assure les travaux de développement. Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire.

(1) Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

(2) Le droit d'entrée initial est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti linéairement sur la durée de la concession.

(3) Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 15 "Provisions pour risques et charges".

Caractéristiques du contrat :

* Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix des prestations par le concessionnaire
* Origine des revenus du concessionnaire	Utilisateurs
* Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

NOTE 8 - Autres actifs financiers

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	écart non courant	écart courant
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	28 086	28 086	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	126 569	0	126 569	126 569	0
Total	154 655	0	154 655	154 655	0

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	écart non courant	écart courant
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	28 086	28 086	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	119 877	0	119 877	119 877	0
Total	147 963	0	147 963	147 963	0

Détail des variations de la période

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2007 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur (1)	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2008 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	0	0	0	0	28 086
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	119 877	6 692	0	0	0	0	126 569
Total	147 963	6 692	0	0	0	0	154 655

NOTE 9 - Stocks et en-cours

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2008	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	4 185 708	(243 800)	3 942 708	3 991 898	(341 727)	3 650 171
Total	4 185 708	(243 800)	3 942 708	3 991 898	(341 727)	3 650 171

NOTE 10 - Clients et autres débiteurs

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 095 594	(157 185)	1 938 409
Créances sociales et fiscales d'exploitation	377 325	0	377 325
Fournisseurs débiteurs	1 103 717	0	1 103 717
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	3 137 854	(99 381)	3 038 473
Autres créances	61 570	(42 820)	18 750
Total	6 685 310	(299 386)	6 385 924

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 651 828	(157 185)	2 494 643
Créances sociales et fiscales d'exploitation	525 856	0	525 856
Fournisseurs débiteurs	559 878	0	559 878
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	1 987 858	(101 610)	1 786 248
Autres créances	62 950	(42 820)	20 130
Total	5 688 370	(301 615)	5 386 755

Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007					
	Total	Non Echues	Echues	0 à 3 mois	3 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	1 848 409	726 543	1 121 866	756 874	2 534	362 458

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2007						Au 31/12/2008
	Au 31/12/2007	Dotations	Régularisations	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	
Provisions clients et comptes rattachés	(157 185)	0	0	0	0	0	(157 185)

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008						Au 31/12/2007
	Au 31/12/2008	Dotations	Régularisations	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	
Provisions clients et comptes rattachés	(22 529)	(134 657)	0	0	0	0	(157 185)

Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Dotations aux provisions	0	(134 657)	0	0
Expenses de provisions	0	0	0	0
Pertes sur créances incouvrables	(7)	0	0	0

NOTE 11 - Impôt courant acf

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif	1 644 456	0	1 644 456	1 183 943	0	1 183 943
Total	1 644 456	0	1 644 456	1 183 943	0	1 183 943

NOTE 12 - Autres actifs courants

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	348 493	0	348 493	3 165 634	0	3 165 634
Total	348 493	0	348 493	3 165 634	0	3 165 634

NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers de CFA)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 938 267	0	1 938 267	1 970 727	0	1 970 727
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie - actif	5 753 981	0	5 753 981	9 092 610	0	9 092 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 692 248	0	7 692 248	11 063 337	0	11 063 337
Conventions de trésorerie - passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(40 957)	0	(40 957)	(915 297)	0	(915 297)
Trésorerie Nette	7 651 291	0	7 651 291	10 148 040	0	10 148 040

NOTE 14 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social de Forestière Equatoriale SA s'élevait à 353 332 500 francs CFA, divisé en 141 333 actions ordinaires d'un nominal de 2 500 francs CFA chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2008, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 141 333 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et diluées s'est élevé à 141 333 actions

Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2008.

Les événements effectuant ou pouvant effectuer le capital social de La Forestière Equatoriale sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe est en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 "Endettement financier".

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère est de 1 946 milliers de francs CFA, soit 13 775 francs CFA par action au titre de l'exercice 2008.

Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers de CFA)	2 008	2 007
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	461 499	528 007
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	461 499	528 007
Nombre de titres émis	141 333	141 333
Nombre de titres d'autocontrôle		
Nombre de titres en circulation	141 333	141 333
Plan d'options de souscription d'actions		
Nombre de titres émis et potentiels	141 333	141 333
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	141 333	141 333
Nb moyen pondéré de titres dilués résultant de l'exercice d'options de souscription		
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	141 333	141 333

NOTE 15 - Provisions pour risques et charges

Exercice 2008

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations de périmètre		Augmentations		Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation					
Provisions pour litiges	227 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227 151
Autres provisions pour risques	50 000	0	0	0	0	0	0	(10 000)	0	0	0	40 000
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	(10 000)	0	0	0	0
Total provisions à moins d'un an	277 151	0	0	0	0	0	0	(10 000)	0	0	0	267 151
Provisions pour litiges	361 256	0	0	0	0	22 963	0	(32 852)	0	0	0	351 367
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	62 235	0	0	0	0	0	0	(6 000)	0	0	0	56 235
Provisions pour impôts	230 316	0	0	0	0	0	0	(117 914)	0	0	0	112 402
Obligations contractuelles	1 659 571	0	0	0	0	298 983	0	(314 341)	0	0	0	1 644 213
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	2 313 378	0	0	0	0	321 946	0	(432 255)	(38 852)	0	0	2 164 217
Total	2 590 529	0	0	0	0	321 946	0	(442 255)	(48 852)	0	0	2 431 368

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2008:

(en milliers de CFA)	Débit	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(321 946)	48 852	0	(273 094)
Résultat financier	0	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0	0
Total	(321 946)	48 852	0	(273 094)

Exercice 2007

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations de périmètre		Augmentations		Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation					
Provisions pour litiges	15 653	0	0	0	0	211 500	0	0	0	0	0	227 151
Autres provisions pour risques	952	0	0	0	0	50 000	0	(952)	0	0	0	50 000
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions à moins d'un an	16 605	0	0	0	0	261 500	0	(952)	0	0	0	272 151
Provisions pour litiges	169 405	0	0	0	0	196 651	0	(5 000)	0	0	0	361 256
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	62 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 235
Provisions pour impôts	1 969	0	0	0	0	228 347	0	0	0	0	0	230 316
Obligations contractuelles	2 326 534	0	0	0	0	321 843	0	(888 806)	0	0	0	1 659 571
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	2 560 143	0	0	0	0	747 841	0	(993 806)	0	0	0	2 313 378
Total	2 576 746	0	0	0	0	1 009 341	0	(993 806)	(952)	0	0	2 590 529

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2007:

(en milliers de CFA)	Débit	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(780 194)	952	0	(779 242)
Résultat financier	0	0	0	0
Charge d'impôt	(228 347)	0	0	(228 347)
Total	(1 008 541)	952	0	(1 007 589)

NOTE 16 - Engagements envers le personnel

Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Valeur actualisée des obligations non financées	2 067 740	0	2 067 740	2 208 197	0	2 208 197
Ecart actuariel non comptabilisé	(1 198 154)	0	(1 198 154)	(1 569 336)	0	(1 569 336)
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	869 586	0	869 586	638 861	0	638 861

Composantes de la charge :

	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coût des services rendus	(87 515)	0	(87 515)	(78 487)	0	(78 487)
Charges d'intérêt	(102 159)	0	(102 159)	(78 490)	0	(78 490)
Rendement étendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(102 952)	0	(102 952)	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(74 910)	0	(74 910)	(67 436)	0	(67 436)
Coûts des engagements envers le personnel	(387 544)	0	(387 544)	(224 413)	0	(224 413)

Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan :

	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Au 1er janvier	638 861	0	638 861	550 346	0	550 346
Augmentation	367 544	0	367 544	224 413	0	224 413
Diminution	(136 819)	0	(136 819)	(135 898)	0	(135 898)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	869 586	0	869 586	638 861	0	638 861

Hypothèses d'évaluation :

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Hypothèses :	2008	2007
Taux d'actualisation	4,30%	4,45%
Rendement étendu des actifs	4,00%	4,00%
Augmentation des salaires	2,10%	2,10%
Augmentation des retraites	1,60%	1,60%
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70%	3,70%
Durée résiduelle	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du "comdur" (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation	
	de - 0,8 %	de + 0,8 %
Effet sur la charge	0%	0%
Effet sur l'engagement	0%	0%

NOTE 17 - Echéancier des dettes

Au 31 décembre 2008

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	315 616	1 104 643	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	279 689	304 826	0
Sous-total / Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	595 305	1 409 469	0
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
Total / dettes financières (a+b+c+d)	2 004 774	595 305	1 409 469	0
Passifs non courants				
Autres provisions	2 164 217	0	2 164 217	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	267 151	267 151	0	0
Fournisseurs et autres créanciers	18 071 204	18 071 204	0	0
Impôts courants	206 149	206 149	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0
Passifs liés à des activités destinées à la vente	0	0	0	0

Au 31 décembre 2007

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 663 067	400 616	1 262 451	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	1 412 286	1 113 440	11 246	287 500
Sous-total / Passifs au coût amorti (a+b+c)	3 075 353	1 514 056	1 273 797	287 500
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
Total / dettes financières (a+b+c+d)	3 075 353	1 514 056	1 273 797	287 500
Passifs non courants				
Autres provisions	2 313 378	0	2 313 378	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	277 151	277 151	0	0
Fournisseurs et autres créanciers	14 519 188	14 519 188	0	0
Impôts courants	337 973	337 973	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0
Passifs liés à des activités destinées à la vente	0	0	0	0

Les produits et charges comptabilisés en compte de résultat de la période pour ces passifs financiers sont présentés dans la note 25 - Résultat financier.

NOTE 18 - Endettement financier

Endettement financier net :

(en milliers de CFA)	Au 31.12.2008	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 420 259	315 616	1 104 643
Autres emprunts et dettes assimilées	584 515	279 689	304 826
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0
Endettement financier brut	2 004 774	595 305	1 409 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(7 692 248)	(7 692 248)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0
Actifs en juste valeur en résultat ⁽²⁾	0	0	0
Endettement financier net	(5 687 474)	(7 096 943)	1 409 469

(en milliers de CFA)	Au 31.12.2007	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 663 067	400 616	1 262 451
Autres emprunts et dettes assimilées	1 412 286	1 113 440	298 846
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0
Endettement financier brut	3 075 353	1 514 056	1 561 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(11 063 337)	(11 063 337)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0
Actifs en juste valeur en résultat ⁽²⁾	0	0	0
Endettement financier net	(7 987 984)	(9 549 281)	1 561 297

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir note 13

(2) Voir paragraphe "2 - Actifs et passifs à la juste valeur en compte de résultat"

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

I - Analyse des passifs financiers par catégorie

1 - Passifs au coût amorti

A - Emprunt obligataire convertible

Néant

B - Autres emprunts obligataires

Néant

C - Emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers de CFA)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur	1 420 259	1 663 067

D - Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers de CFA)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur	584 515	1 412 286

2 - Actifs et passifs à la juste valeur en compte de résultat

Néant

II - Selon la devise

(en milliers de CFA)	Au 31.12.2008				Au 31.12.2007			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0	0	1 663 067	1 578 067	0	85 000
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	526 344	0	58 171	1 412 286	466 427	16 729	929 130
Sous-total / Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	1 946 603	0	58 171	3 075 353	2 044 494	16 729	1 014 130

III - Selon le taux

(montants avant couverture)

(en milliers de CFA)	Au 31.12.2008			Au 31.12.2007		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0	1 663 067	1 663 067	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	543 599	40 916	1 412 286	497 030	915 256
Sous-total / Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	1 963 858	40 916	3 075 353	2 160 097	915 256

NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31.12.2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2008
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	5 387 723	0	0	1 537 683	0	0	6 925 406
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 529 373	0	0	(386 091)	0	0	1 143 282
Clients créditeurs	197 257	0	0	12 220	0	0	209 477
Comptes courants - passif à moins d'un an	(1)	0	0	1	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	7 399 195	0	0	2 255 908	0	1	9 655 104
Autres dettes	4 640	0	0	133 295	0	0	137 935
Total	14 518 187	0	0	3 553 016	0	1	18 071 204

<i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31.12.2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	4 455 565	0	0	932 158	0	0	5 387 723
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 696 784	0	0	(167 411)	0	0	1 529 373
Clients créditeurs	8 841	0	0	188 416	0	0	197 257
Comptes courants - passif à moins d'un an	0	0	0	(1)	0	0	(1)
Autres dettes d'exploitation	4 850 904	0	0	2 548 290	0	1	7 399 195
Autres dettes	3 507	0	0	1 133	0	0	4 640
Total	11 015 601	0	0	3 502 585	0	1	14 518 187

NOTE 20 - Impôts courants passifs

<i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31.12.2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2008
		Entrées	Sorties				
Impôts courants - passif	337 973	0	0	(131 824)	0	0	206 149

<i>(en milliers de CFA)</i>	Au 31.12.2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2007
		Entrées	Sorties				
Impôts courants - passif	540 890	0	0	(202 917)	0	0	337 973

NOTE 21 - Autres passifs courants

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 22 - Informations sectorielles

Ventilation par secteur d'activité

Le Groupe Forestière Equatoriale opère exclusivement dans le secteur d'activité transport via sa filiale Sitarail.

Ventilation par zone géographique

Le Groupe Forestière Equatoriale opère essentiellement en Afrique.

NOTE 23 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre en 2007 et 2008.

NOTE 24 - Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Chiffre d'affaires	28 093 870	28 239 478
Achats et charges externes	(18 084 320)	(17 542 754)
Locations et charges locatives	(1 662 617)	(1 514 571)
Frais de personnel	(7 944 050)	(7 051 038)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 085 387)	(655 109)
Plus ou moins-value sur cessions d'actif non financiers	1 500	11 081
Pertes et gains de change nets	7 378	(30 135)
Pertes et bénéfices attribués	0	0
Autres charges opérationnelles	(376 668)	(1 141 309)
Autres produits opérationnels	544 712	545 840
Résultat opérationnel	(505 582)	861 483

NOTE 25 - Résultat financier

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Coût net du financement		
Charges d'intérêts	(196 439)	(462 422)
Autres (net)	0	0
Revenus des créances financières	268 595	352 655
Sous-total	72 156	(109 767)
Autres produits et charges financiers		
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	568 923	455 187
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement	0	0
Variation des provisions financières	0	0
Escomptes nets	0	0
Autres (net)	(33 505)	5 376
Sous-total	535 418	460 563
Résultat financier	607 574	350 796

NOTE 26 - Impôts sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Impôts exigibles	(182 619)	(307 894)
Report en arrière des déficits	0	0
Economie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(182 619)	(307 894)
Impôts sur les distributions	117 914	(228 347)
Impôts différés nets	60 211	(72 211)
Sous-total impôts différés	178 125	(300 558)
Total	(4 494)	(608 452)

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net consolidé	97 498	603 827
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Charge (produit) d'impôt	4 494	608 452
Résultat avant impôt	101 992	1 212 279
Taux d'impôt théorique	25,00%	27,00%
Profit (charge) théorique d'impôt	(25 498)	(327 315)
<i>Reprochement :</i>		
Différences permanentes	3 915	13 322
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant		
Variation d'impôt différé liée à la variation de taux	(16 446)	
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(84 379)	(71 972)
Crédit d'impôts		(220 904)
Impôt de distribution	117 914	
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles		
Autres		(1 583)
Produit (charge) réel d'impôt	(4 494)	(608 452)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Origine des impôts différés actifs et passifs

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Reports fiscaux déficitaires		
Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes		
Annulation des réévaluations		
Différences temporaires sociales	79 372	62 282
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations		
Provisions fiscales		1 784
Crédit-bail		
Autres retraitements		
Impôts différés nets liés aux retraitements IFRS (1)	217 397	172 492
Actifs et passifs d'impôts différés nets	296 769	236 558

(1) lié aux provisions pour avantages au personnel

Reports déficitaires non activés

	2008	2007
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Déficits reportables	89 725	7 333
Amortissements réputés différés	10 191	13 978
Total	99 916	21 311

Evolution au 31 décembre 2008

	Au 31.12.2007	Variations de périmètre		Variations Nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2008
		Entrées	Sorties				
Impôts différés - actif	418 203	0	0	17 717	0	0	435 920
Impôts différés - passif	181 645	0	0	(42 494)	0	0	139 151

Evolution au 31 décembre 2007

	Au 31.12.2006	Variations de périmètre		Variations Nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31.12.2007
		Entrées	Sorties				
Impôts différés - actif	478 570	0	0	(60 367)	0	0	418 203
Impôts différés - passif	169 801	0	0	11 844	0	0	181 645

A U T R E S I N F O R M A T I O N S

NOTE 27 - Effectifs moyens des activités poursuivies

	2008	2007
Cadres	137	128
Agents de maîtrise / Employés et ouvriers	1 171	1 163
Total	1 308	1 291

Ventilation des effectifs par activité

	2008	2007
Transport et logistique	1 308	1 291
Autres activités	0	0
Total	1 308	1 291

NOTE 28 - Parties liées

- RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
(en milliers de CFA)

	2008	2007
Avantages à court terme	4 600	4 600
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Forestière Equatoriale et ses filiales ou avec les entités du Groupe Bolloré, notamment les opérations de centralisation de trésorerie.

(en milliers de CFA)	2008	2007
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	5 298 060	4 433 281
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	(608 107)	(22 654)
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financières		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	568 923	455 187
- entités consolidées par intégration globale**	0	0
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en milliers de CFA)	2008	2007
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	116 738	441 562
- entités consolidées par intégration globale**	16 650	28 443
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses		
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	1 890 788	1 198 767
- entités consolidées par intégration globale**	16 651	28 518
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	5 753 981	9 092 610
- entités consolidées par intégration globale**	4 019 210	6 026 714
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	0	0
- entités consolidées par intégration globale**	4 019 210	6 026 714
- entités sous contrôle conjoint*	0	0
- entités mises en équivalence*	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(*) Montant à 100% avant application des taux d'intégration

(**) Montants sociaux

NOTE 29 - Engagements donnés

31 décembre 2008

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	943 368	943 368	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0

31 décembre 2007

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	760 000	760 000	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0

NOTE 30 - Engagements reçus
Néant

NOTE 31 - Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le Contrôle Interne inclus dans le présent document.

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

A - Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

B - Risque de liquidité

Le groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte-courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité.
Voir Note 18 - Endettement financier

C - Gestion du risque de taux

Le Groupe Forestière Equatoriale n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, la part à taux fixe de l'endettement financier net portant intérêt représentait un endettement de 1,9 milliards de francs CFA. La part à taux variable représente un désendettement de 7,5 milliards de francs CFA.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers net serait de +76,5 millions de francs CFA.

D - Risque crédit

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 10 - Clients et autres débiteurs.

E - Gestion du risque de devise

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

F - Couvertures de matières premières

Le groupe n'est pas concerné par les couvertures de matières premières.

NOTE 32 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

Néant

NOTE 33 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

(En milliers d'euros)

Montant des honoraires par réseau	31/12/2008	Total 2008	Total 2007	ECR - International			
				Montant (HT)		%	
				2 008	2 007	2 008	2 007
Audit :							
- Commissariat aux comptes							
<i>Forestière Equatoriale</i>		1	1	1	1	3%	3%
<i>Filiales</i>		38	30	38	30	97%	97%
- Autres missions légales et accessoires							
<i>Forestière Equatoriale</i>		0	0			0%	0%
<i>Filiales</i>		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		39	31	39	31	100%	100%
Autres prestations :							
- Juridique, fiscal, social		0	0			0%	0%
- Autres		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		0	0	0	0	0%	0%
Total honoraires :		39	31	39	31	100%	100%

(En milliers d'euros)

Montant des honoraires par réseau	31/12/2007	Total 2007	Total 2006	ECR - International			
				Montant (HT)		%	
				2 007	2 006	2 007	2 006
Audit :							
- Commissariat aux comptes							
<i>Forestière Equatoriale</i>		1	10	1	10	3%	21%
<i>Filiales</i>		30	37	30	37	97%	79%
- Autres missions légales et accessoires							
<i>Forestière Equatoriale</i>		0	0			0%	0%
<i>Filiales</i>		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		31	47	31	47	100%	100%
Autres prestations :							
- Juridique, fiscal, social		0	0			0%	0%
- Autres		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		0	0	0	0	0%	0%
Total honoraires :		31	47	31	47	100%	100%

(En milliers d'euros)

Montant des honoraires par réseau	31/12/2006	Total 2006	Total 2005	ECR - International			
				Montant (HT)		%	
				2 006	2 005	2 006	2 005
Audit :							
- Commissariat aux comptes							
<i>Forestière Equatoriale</i>		10	9	10	9	21%	22%
<i>Filiales</i>		37	32	37	32	79%	78%
- Autres missions légales et accessoires							
<i>Forestière Equatoriale</i>		0	0			0%	0%
<i>Filiales</i>		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		47	41	47	41	100%	100%
Autres prestations :							
- Juridique, fiscal, social		0	0			0%	0%
- Autres		0	0			0%	0%
<i>sous-total</i>		0	0	0	0	0%	0%
Total honoraires :		47	41	47	41	100%	100%

Note 35 - Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	% d' intérêt		N° Siren Pays Territoire
		2008	2007	
I. Par intégration globale				
FORESTIERE EQUATORIALE	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
SITARAIL	Abidjan	44,20%	44,20%	Côte d'Ivoire
SOFIB	Abidjan	65,98%	65,98%	Côte d'Ivoire

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FORESTIERE EQUATORIALE, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attestons que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à Abidjan, le 28 avril 2009.

ECR International
Commissaire aux comptes

EICI
Commissaire aux comptes

Charles AÏE
Expert Comptable Diplômé

Aka Hoba
Expert Comptable Diplômé

Comptes sociaux

- 56 Bilan
- 58 Compte de résultat
- 59 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
- 60 Filiales et participations
- 61 Rapport général des commissaires aux comptes
- 63 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

LA FORESTIERE EQUATORIALE

Société anonyme au capital de 953 332 500 FCFA

Siège social : Immeuble Bolloré - Avenue Christiani-Treichville 01 B.P. 37 ABIDJAN (République de Côte d'Ivoire)

RCCM CI - ABJ - 1962 - B - 13941

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF	Au 31-12-2008			Rappel
	Brut	Amortissements Provisions	Net	au 31-12-2007 Net
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
ACTIF IMMOBILISE (1)				
CHARGES IMMOBILISEES				
Frais d'établissement et charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences, logiciels				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	52 500		52 500	52 500
Bâtiments				
Installations et agencements				
Matériel				
Matériel de transport				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	2 108 085 701		2 108 085 701	2 108 085 701
Autres immobilisations financières	571 399 755		571 399 755	571 399 755
(1) dont hors activités ordinaires Brut				
Net				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 679 537 956		2 679 537 956	2 679 537 956
ACTIF CIRCULANT				
ACTIF CIRCULANT HORS ACTIVITES ORDINAIRES				
STOCKS				
Marchandises				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours				
Produits fabriqués				
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES				
Fournisseurs - avances versées				464 000
Clients				
Autres créances	5 853 088 873		5 853 088 873	9 210 586 417
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 853 088 873		5 853 088 873	9 211 050 417
TRESORERIE - ACTIF				
Titres de placement				
Valeurs à encaisser				
Banques, chèques postaux, caisse	25 509 932		25 509 932	8 332 146
TOTAL TRESORERIE - ACTIF	25 509 932		25 509 932	8 332 146
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL GENERAL	8 558 136 761		8 558 136 761	11 898 920 519

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

PASSIF	Au 31-12-2008	Reffet Au 31-12-2007
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	FCFA	FCFA
CAPITAL (nombre d'actions : 141 333 - nominal : FCFA 2 500) (dont versé : 353 332 500)	353 332 500	353 332 500
Actionnaires capital non appelé		
PRIMES ET RESERVES		
Primes d'apport, d'émission, de fusion	39 750 000	39 750 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	70 666 500	70 666 500
Réserves libres		
REPORT A NOUVEAU	5 845 830 292	7 241 997 663
RESULTAT NET DE L' EXERCICE	634 033 130	550 694 704
AUTRES CAPITAUX PROPRES		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées et fonds assimilés		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	6 943 612 422	8 256 441 367
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)		
Emprunts		
Dettes de crédit bail et contrats assimilés		
Dettes financières diverses		
Provisions financières pour risques et charges		
(1) dont hors activités ordinaires		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
TOTAL RESSOURCES STABLES	6 943 612 422	8 256 441 367
PASSIF CIRCULANT		
Dettes circulantes et ressources assimilées hors activités ordinaires		
Clients - avances reçues		
Fournisseurs d'exploitation	7 497 429	14 152 385
Dettes fiscales	56 614 159	66 201 792
Dettes sociales		
Autres dettes	1 548 818 607	3 559 807 653
Risques provisionnés		
TOTAL PASSIF CIRCULANT	1 613 931 195	3 640 181 830
TRESORERIE - PASSIF		
Banques, crédits d'escompte		
Banques, crédits de trésorerie		
Banques, découverts	593 144	2 317 322
TOTAL TRESORERIE - PASSIF	593 144	2 317 322
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL GENERAL	8 558 136 761	11 896 920 519

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2008

D E B I T	EXERCICE 2008	Rappel EXERCICE 2007	C R E D I T	EXERCICE 2008	Rappel EXERCICE 2007
	FCFA	FCFA		FCFA	FCFA
ACTIVITE D'EXPLOITATION			ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Autres achats	516 520	522 759			
Services extérieurs	30 796 414	45 042 624			
Impôts et taxes	3 223 550	3 582 118			
Autres charges	43 712 430	39 487 105	Autres produits	13	21
Charges de personnel					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Total CHARGES D'EXPLOITATION	78 250 914	88 424 614	Total PRODUITS D'EXPLOITATION	13	21
BENEFICE D'EXPLOITATION			PERTE D'EXPLOITATION	78 250 901	88 424 593
ACTIVITE FINANCIERE			ACTIVITE FINANCIERE		
Frais financiers	90 818 519	130 875 971	Revenus financiers	837 518 089	808 309 001
Pertes de change			Gains de change		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Rapports de provisions		
Total CHARGES FINANCIERES	90 818 519	130 875 971	Total PRODUITS FINANCIERS	837 518 089	808 309 001
RESULTAT FINANCIER (BENEFICE)	746 701 580	675 633 030	RESULTAT FINANCIER (PERTE)		
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)	688 450 679	587 198 497	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)		
HORS ACTIVITES ORDINAIRES			HORS ACTIVITES ORDINAIRES		
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations			Produits des cessions d'immobilisations		
Charges hors activités ordinaires			Produits hors activités ordinaires		
Dotations hors activités ordinaires			Rapports hors activités ordinaires		952 000
Total CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES			Total PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES		952 000
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)			RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)		-952 000
IMPOTS SUR LE RESULTAT	34 417 549	37 455 733			
TOTAL GENERAL DES CHARGES	203 484 982	250 586 316	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	837 518 112	807 261 022
BENEFICE NET	634 033 130	550 694 704	PERTE NETTE		

LA FORESTIERE EQUATORIALE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE					
Capital social	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500
Actions ordinaires	141 333	141 333	141 333	141 333	141 333
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	587 198 437	587 198 437	551 877 759	458 251 430	371 738 310
Résultat des activités ordinaires hors dotations et reprises (exploitation et financières - hors impôt sur le résultat)	34 417 549	37 455 733	3 530 399	2 715 791	2 391 138
Participation des travailleurs aux bénéfices	668 450 679	550 694 704	548 347 360	452 761 639	348 621 546
Impôt sur le résultat					
Résultat net	12 122	11 845	9 680	8 096	110
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat distribué					
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice					
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)					
Personnel extérieur facturé à l'entreprise					

LA FORESTIERE EQUATORIALE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers de F.C.F.A.

dénomination sociale	nationalité	% détenu	montant des capitaux propres	résultat dernier exercice	année
S.E.P.B.A.	ivoirienne	0,05	751 634	178 712	2007
Société Bordelaise Africaine	française	8,87	17 159 179	12 581 867	2008
Société Centrale de Représentation	française	0,25	865 863	502 342	2008
S.O.F.I.B.	ivoirienne	65,98	2 474 142	-5 398	2008

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- l'audit des états financiers de la société FORESTIERE EQUATORIALE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA

En applications des articles 12 et 16 de l'Instruction N°31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers (CREMPF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise,
- au contrôle interne.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relève de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif de mise en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

2.1 Organisation administrative, gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

2.2 Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significatives les comptes au 31 décembre 2008 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 28 avril 2009

ECR International

EICI

Charles AÏE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même de conventions auxquelles un administrateur ou directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ses conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2008

1. Convention d'assistance et de prestations de service avec la société BOLLORE SA

Convention conclue le 7/12/2001

Pour l'exercice 2008, BOLLORE a facturé à la Société Forestière Equatoriale **11 610 440 F CFA HT (17 700 €)**.

2. Conventions de trésorerie avec BOLLORE SA

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec la société BOLLORE le 14 juin 2004 aux conditions précédentes.

3. Conventions de trésorerie avec SITARAIL

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec SITARAIL le 21 avril 2005 aux conditions précédentes.

II. CONVENTION NOUVELLE

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la Forestière Equatoriale, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

ECR International

EICI

Charles AÏE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

Résolutions

66 Résolutions présentées à l'assemblée générale du 3 juin 2009

Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008)

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes du Conseil d'Administration ainsi que du bilan et des comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve dans toutes ses parties lesdits rapports, bilan et comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice net comptable de 634 033 130 FCFA.

Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de 634 033 130 FCFA de l'exercice de la manière suivante :

(en FCFA)

Bénéfice de l'exercice	634 033 130
Report à nouveau antérieur	5 845 830 292
Total à affecter	6 479 863 422
Dividendes (incluant le dividende statutaire)	1 946 862 075
Au compte « Report à nouveau »	4 533 001 347

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 1 946 862 075 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 233 623 449 FCFA représentera un dividende brut 13 775 FCFA (21 €), distribué aux 141 333 actions, soit net 12 122 FCFA (18,48 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 juin 2009 :

- Pour 12 122 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 18,48 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 70 des actions au porteur

Troisième résolution

(RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Jean-Philippe Hottinguer décidée par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 pour la durée du mandat qui restait à courir de Thierry Marraud, démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

(QUITUS DE LEUR GESTION AUX MEMBRES DU CONSEIL)

L'assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, prend acte des déclarations y inscrites et en approuve les conclusions.

Sixième résolution

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Autres informations réglementées

70 Attestation du rapport financier annuel

70 Document d'information annuel

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2009
Philippe Labonne
Directeur général

Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.forestiere-equatoriale.com).

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

Communiqués

09/04/2009 Résultats année 2008
20/02/2009 Chiffre d'affaires exercice 2008
19/12/2008 Recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires
14/11/2008 Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2008
02/10/2008 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
29/08/2008 Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
07/08/2008 Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008
04/08/2008 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
04/05/2008 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
21/05/2008 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
19/05/2008 Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire*
19/05/2008 Modalités de mise à disposition/Consultation des informations Art.R225-83 du Code de commerce
14/05/2008 Informations financières trimestrielles
06/05/2008 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
30/04/2008 Mise à disposition du rapport financier annuel 2007
30/04/2008 Déclaration du nombre total des actions et des droits de vote
25/03/2008 Résultats année 2007
15/02/2008 Chiffre d'affaires 2007
12/02/2008 Déclaration du nombre total des actions et des droits de vote
* ne fait pas l'objet d'une diffusion réglementée

Déclaration d'opérations sur titres de Forestière Équatoriale par les dirigeants

18/12/2008 Déclarations d'opérations sur titres
28/10/2008 Déclarations d'opérations sur titres
27/10/2008 Déclarations d'opérations sur titres

Publications (disponibles sur le site Internet : www.forestiere-equatoriale.com)

29/08/2008 Rapport financier semestriel 2008
30/04/2008 Rapport annuel 2007

Rapport annuel (disponible au siège de la société)

29/05/2009 Rapport annuel 2008
30/05/2008 Rapport annuel 2007

Informations publiées au bulletin des annonces légales obligatoires (Balo) disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr

08/08/2008 Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
23/06/2008 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007
07/05/2008 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
11/04/2008 Publication des comptes annuels 2007
13/02/2008 Chiffre d'affaires année 2007

Informations déposées au greffe du tribunal de première instance d'Abidjan

15/07/2008 Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 (dépôt N° CI-ABJ-08-D-8306 du 15/07/2008)
02/07/2008 Procès verbal de l'Assemblée générale du 4/06/2008 (dépôt N° CI-ABJ-08-D-7821 du 02/07/2008)
02/07/2008 Déclaration de modification de la personne morale
Nomination de Thierry Marraud en remplacement de Michel Roqueplo (dépôt N° CI-ABJ-08-D-7822 du 02/07/2008)

Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de Forestière Équatoriale

Préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2008

- L'avis de convocation paru dans le Journal des Annonces Légales Fraternité Matin du 16 mai 2008
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article 438 de l'acte Uniforme de l'OHADA
- La liste des actionnaires arrêtée par la Société le cinquième jour qui précède l'Assemblée Générale